

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St./ 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires
"THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT"
"CE DOCUMENT COMPORTE DES EXIGENCES
RELATIVES À LA SÉCURITÉ"

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Maintenance & Professional Consulting Services
Division (FK)
11 Laurier St./ 11, rue Laurier
3C2, Place du Portage, Phase III
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet NDMC, Snow Clearing/Landscape	
Solicitation No. - N° de l'invitation EJ196-131360/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client R.019632.445	Date 2013-03-22
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$FK-258-62179	
File No. - N° de dossier fk258.EJ196-131360	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-04-05	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Hill, Cris	Buyer Id - Id de l'acheteur fk258
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-1343 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-3600
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PWGSC, NDMC 1745 Alta Vista Drive, Ottawa, Ontario, K1A-0S5	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification vise

- (1) à modifier la partie 3 de la demande de propositions - Instructions pour la préparation des soumissions, section I - Soumission technique et section II - Soumission financière;
- (2) à modifier la partie 6 - Exigences relatives à la sécurité;
- (3) à modifier l'article 7.6.1 - Limitation des dépenses de la partie 7;
- (4) à ajouter à la section 2 - Déneigement de l'annexe A de l'Énoncé des travaux (EDT) un article 15 - Tâches du superviseur à temps plein et à ajouter à la section 3 - Entretien paysager, un article 3.10 - Tâches du superviseur à temps plein (entretien paysager),
- (5) à ajouter une section sur les points mentionnés à la visite obligatoire du site
- (6) à ajouter une section sur les questions envoyées par les soumissionnaires et
- (7) à ajouter une section concernant l'Entrepreneur précédent comme suit:

(1) Modifier la partie 3 de la demande de propositions -Instructions pour la préparation des soumissions, section I - Soumission technique et section II - Soumission financière

Demande de Proposition**PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS****Section 1: Soumission technique**

Dans le document français Au: 3.1.1 Présentation des pièces justificatives

Au premier paragraphe, la numérotation des clauses devrait être 3.1.1.2 et 3.2.

Au: 3.1.1.4 Superviseur à temps plein

Ajouter l'observation suivante :

Le superviseur qui est nommé dans le cadre des exigences relatives à l'entretien paysager peut être la même personne que pour les services de déneigement.

3.2 Expérience et rendement antérieur de l'entrepreneur (OBLIGATOIRE)

La modification suivante doit être effectuée à chacun des trois tableaux :

« **Tableau des questions sur l'énoncé des travaux** » pour le tableau portant sur l'emplacement n° 1, n° 2 et n° 3

Projets / contrats comprenant des services d'**entretien paysager**

(du 1^{er} mai au 31 octobre)

Supprimer : Question 4 Superficie des massifs de fleurs annuelles entretenue

Supprimer : Superficie estimative totale des massifs entretenus _____ ou aucune _____

La question 6 devrait se lire : « L'entretien des pots de fleurs portables et des massifs floraux comprenait-il la fertilisation, l'arrosage, l'enlèvement des fleurs fanées, le désherbage, le sarclage, le remplacement des plantes mortes ou malades et la préparation des massifs pour l'hiver? »

À la : Section II:

Supprimer: Soumission financière au complet et la remplacer par ce qui suit:

Soumission financière (révisée)

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément aux barèmes de prix ci-dessous. Le montant total de la taxe sur les produits et services (TPS) ou de la taxe de vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

L'exigence suivante DOIT être strictement respectée, à défaut de quoi la proposition du soumissionnaire sera jugée irrecevable et sera rejetée d'emblée.

Les soumissionnaires **DOIVENT** soumettre des prix ou des taux fermes excluant la TPS ou la TVH pour la période de cinq (5) ans du contrat pour tous les articles énumérés ci-après (**barèmes de prix 1, 2, 3, 4 et 5**).

L'évaluation sera fondée sur la soumission recevable la moins disante, une combinaison du prix total le plus bas, dont 80 % porteront sur les prix fermes (barèmes de prix 1 et 2) et 20 % sur les prix des services fournis « au fur et à mesure des besoins » (barèmes de prix 3, 4 et 5).

Barème de prix 1 : Entretien paysager

Fournir des prix de lot fermes tout compris par mois, y compris la main-d'œuvre, la supervision, le matériel, l'équipement, le transport, les coûts indirects, la marge bénéficiaire et tous les coûts connexes (TVH/TPS en sus) pour l'entretien paysager conformément à l'**énoncé des travaux** joint à l'annexe A. Les prix proposés pour chaque mois doivent refléter le volume de travail prévu pour le mois visé.

Emplacement : 1745 Promenade, Alta Vista (CMDN)	
1.1 ANNÉE 1 - 1 ^{ER} MAI 2013 AU 31 OCTOBRE 2013	
Période	Tarif mensuel ferme
Mai	_____ \$
Juin	_____ \$
Juillet	_____ \$
Août	_____ \$
Septembre	_____ \$
Octobre	_____ \$
1.1 TOTAL PARTIEL	_____ \$

Emplacement : 1745 Promenade, Alta Vista (CMDN)	
1.2 ANNÉE D'OPTION 1 - 1 ^{ER} MAI 2014 AU 31 OCTOBRE 2014	
Période	Tarif mensuel ferme
Mai	_____ \$
Juin	_____ \$
Juillet	_____ \$
Août	_____ \$
Septembre	_____ \$
Octobre	_____ \$
1.2 TOTAL PARTIEL	_____ \$

Solicitation No. - N° de l'invitation

EJ196-131360/A

Amd. No. - N° de la modif.

004

Buyer ID - Id de l'acheteur

fk258

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.019632.445

File No. - N° du dossier

fk258EJ196-131360

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Emplacement : 1745 Promenade, Alta Vista (CMDN)	
1.3 ANNÉE D'OPTION 2 - 1 ^{ER} MAI 2015 AU 31 OCTOBRE 2015	
Période	Tarif mensuel ferme
Mai	_____ \$
Juin	_____ \$
Juillet	_____ \$
Août	_____ \$
Septembre	_____ \$
Octobre	_____ \$
1.3 TOTAL PARTIEL	_____ \$

Emplacement : 1745 Promenade, Alta Vista (CMDN)	
1.4 ANNÉE D'OPTION 3 - 1 ^{ER} MAI 2016 AU 31 OCTOBRE 2016	
Période	Tarif mensuel ferme
Mai	_____ \$
Juin	_____ \$
Juillet	_____ \$
Août	_____ \$
Septembre	_____ \$
Octobre	_____ \$
1.4 TOTAL PARTIEL	_____ \$

Emplacement : 1745 Promenade, Alta Vista (CMDN)	
1.5 ANNÉE D'OPTION 4 - 1 ^{ER} MAI 2017 AU 31 OCTOBRE 2017	
Période	Tarif mensuel ferme
Mai	_____ \$
Juin	_____ \$
Juillet	_____ \$
Août	_____ \$
Septembre	_____ \$
Octobre	_____ \$
1.5 TOTAL PARTIEL	_____ \$

Tous les emplacements, tous les ans - TOTAL GÉNÉRAL pour le barème de prix 1 :
 _____ \$

Barème de prix 2 : Services de déneigement - jusqu'à 254 cm

Fournir des prix fermes tout compris, incluant la main-d'œuvre, la supervision, le matériel, l'équipement, le transport, les coûts indirects, la marge bénéficiaire et tous les coûts connexes (TVH ou TPS en sus) et inclure toutes les exigences relatives au déneigement jusqu'à une accumulation totale de 254 cm de neige par saison d'enneigement, comme défini ci-dessous, conformément à l'énoncé des travaux joint à l'annexe A.

EMPLACEMENT : 1745 Promenade, Alta Vista(CMDN)					
PÉRIODE D'ENNEIGEMENT DU 1 ^{ER} NOVEMBRE AU 30 AVRIL					
ACCUMULATION TOTALE MAXIMALE DE 254 CM					
ANNÉE 1 2013/2014 PRIX DE LOT	ANNÉE D'OPTION 1 2014/2015 PRIX DE LOT	ANNÉE D'OPTION 2 2015/2016 PRIX DE LOT	ANNÉE D'OPTION 3 2016/2017 PRIX DE LOT	ANNÉE D'OPTION 4 2017/2018 PRIX DE LOT	TOTAL PARTIEL
_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Par année	Par année	Par année	Par année	Par année	

Toutes les années - ACCUMULATION TOTALE MAXIMALE DE 254 CM TOTAL GÉNÉRAL pour le barème de prix 2 : _____ \$

Barème de prix 3 :**3.1. Accumulation de plus de 254 cm**

Fournir des prix fermes tout compris, incluant la main-d'œuvre, la supervision, le matériel, l'équipement, le transport, les coûts indirects, la marge bénéficiaire et tous les coûts connexes (TVH/TPS en sus) pour le déneigement lorsque l'accumulation de neige dépasse 254 cm, comme enregistré par Environnement Canada à l'aéroport MacDonald-Cartier, du 1^{er} novembre au 30 avril, au fur et à mesure des besoins seulement, conformément à l'énoncé des travaux, à l'annexe A.

* Le nombre estimatif de centimètres par période sera utilisé aux fins de l'évaluation seulement.

EMPLACEMENT : 1745 Promenade, Alta Vista (CMDN)					
PÉRIODE D'ENNEIGEMENT DU 1 ^{ER} NOVEMBRE AU 30 AVRIL					
ACCUMULATION DE PLUS DE 254 CM					
Période	ANNÉE 1 2013/2014	ANNÉE D'OPTION 1 2014/2015	ANNÉE D'OPTION 2 2015/2016	ANNÉE D'OPTION 3 2016/2017	ANNÉE D'OPTION 4 2017/2018
Tarif par cm	_____ \$/cm	_____ \$/cm	_____ \$/cm	_____ \$/cm	_____ \$/cm
*Nombre estimatif de centimètres	50/cm	50/cm	50/cm	50/cm	50/cm
Prix calculé	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.1 Total partiel					_____ \$

3.2. Chutes de neige en dehors de la saison d'enneigement

Fournir des tarifs fermes tout compris, incluant la main-d'œuvre, la supervision, le matériel, l'équipement, le transport, les coûts indirects, la marge bénéficiaire et tous les coûts connexes (TVH/TPS en sus) comprise pour les services de déneigement exigés, au fur et à mesure des besoins seulement, conformément à l'énoncé des travaux, joint à l'annexe A, en dehors de la saison d'enneigement (du 1^{er} novembre au 30 avril), comme enregistré par Environnement Canada à l'aéroport MacDonald- Cartier pour chaque chute de neige.

* Le nombre estimatif de centimètres par période sera utilisé aux fins de l'évaluation seulement.

EMPLACEMENT : 1745 Promenade, Alta Vista (CMDN)					
CHUTES DE NEIGE EN DEHORS DE LA SAISON D'ENNEIGEMENT					
Période	ANNÉE 1 2013/2014	ANNÉE D'OPTION 1 2014/2015	ANNÉE D'OPTION 2 2015/2016	ANNÉE D'OPTION 3 2016/2017	ANNÉE D'OPTION 4 2017/2018
Tarif par cm	_____\$/cm	_____\$/cm	_____\$/cm	_____\$/cm	_____\$/cm
*Nombre estimatif de centimètres	10/cm	10/cm	10/cm	10/cm	10/cm
Prix calculé	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
3.2 Total partiel :					_____ \$

Tous les emplacements, tous les ans - TOTAL GÉNÉRAL pour le barème de prix 3. (3.1 + 3.2) :
_____ \$

Barème de prix 4 : Travaux spéciaux (entretien paysager seulement)

Fournir des prix fermes tout compris, incluant la main-d'œuvre, la supervision, le matériel, l'équipement, le transport, les coûts indirects, la marge bénéficiaire et tous les coûts connexes (TVH/TPS en sus) pour les travaux spéciaux, au besoin seulement. Les travaux spéciaux doivent être exécutés conformément à l'énoncé des travaux, à l'annexe A.

* Le nombre estimatif de fréquence par période n'est fourni qu'aux fins d'évaluation

Emplacement - 1745 Promenade, Alta Vista (CMDN)			
4.1 ANNÉE 1 : 1^{ER} MAI 2013 AU 31 OCTOBRE 2013			
Travail	Prix en fonction du travail	x fréquence estimative* =	Prix calculé
a) Aération du gazon	_____ \$	x <u> 2 </u> =	_____ \$
b) Fertilisation du gazon	_____ \$	x <u> 2 </u> =	_____ \$
c) Terreautage et ensemencement	_____ \$	x <u> 2 </u> =	_____ \$
d) Passer la tondeuse tractée sur le site Zone B	_____ \$	x <u> 3 </u> =	_____ \$
e) Tonte supplémentaire en dehors de la saison de croissance	_____ \$	x <u> 2 </u> =	_____ \$
TOTAL PARTIEL 4.1			_____ \$

Solicitation No. - N° de l'invitation

EJ196-131360/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.019632.445

Amd. No. - N° de la modif.

004

File No. - N° du dossier

fk258EJ196-131360

Buyer ID - Id de l'acheteur

fk258

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Emplacement - 1745 Promenade, Alta Vista (CMDN)			
4.2 ANNÉE D'OPTION 1 : 1 ^{ER} MAI 2014 AU 31 OCTOBRE 2014			
Travail	Prix en fonction du travail	x fréquence estimative* =	Prix calculé
a) Aération du gazon	_____ \$	x__2__ =	_____ \$
b) Fertilisation du gazon	_____ \$	x__2__ =	_____ \$
c) Terreautage et ensemencement	_____ \$	x__2__ =	_____ \$
d) Passer la tondeuse tractée sur le site Zone B	_____ \$	x__3__ =	_____ \$
e) Tonte supplémentaire en dehors de la saison de croissance	_____ \$	x__2__ =	_____ \$
TOTAL PARTIEL 4.2			_____ \$

Emplacement - 1745 Promenade, Alta Vista (CMDN)			
4.3 ANNÉE D'OPTION 2 : 1 ^{ER} MAI 2015 AU 31 OCTOBRE 2015			
Travail	Prix en fonction du travail	x fréquence estimative* =	Prix calculé
a) Aération du gazon	_____ \$	x__2__ =	_____ \$
b) Fertilisation du gazon	_____ \$	x__2__ =	_____ \$
c) Terreautage et ensemencement	_____ \$	x__2__ =	_____ \$
d) Passer la tondeuse tractée sur le site Zone B	_____ \$	x__3__ =	_____ \$
e) Tonte supplémentaire en dehors de la saison de croissance	_____ \$	x__2__ =	_____ \$
TOTAL PARTIEL 4.3			_____ \$

Emplacement - 1745 Promenade, Alta Vista (CMDN)			
4.4 ANNÉE D'OPTION 3 : 1 ^{ER} MAI 2016 AU 31 OCTOBRE 2016			
Travail	Prix en fonction du travail	x fréquence estimative* =	Prix calculé
a) Aération du gazon	_____ \$	x__2__ =	_____ \$
b) Fertilisation du gazon	_____ \$	x__2__ =	_____ \$
c) Terreautage et ensemencement	_____ \$	x__2__ =	_____ \$
d) Passer la tondeuse tractée sur le site Zone B	_____ \$	x__3__ =	_____ \$
e) Tonte supplémentaire en dehors de la saison de croissance	_____ \$	x__2__ =	_____ \$
TOTAL PARTIEL 4.4			_____ \$

Solicitation No. - N° de l'invitation

EJ196-131360/A

Amd. No. - N° de la modif.

004

Buyer ID - Id de l'acheteur

fk258

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.019632.445

File No. - N° du dossier

fk258EJ196-131360

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Emplacement - 1745 Promenade, Alta Vista (CMDN)			
4.5 ANNÉE D'OPTION 4 : 1 ^{ER} MAI 2017 AU 31 OCTOBRE 2017			
Travail	Prix en fonction du travail	x fréquence estimative* =	Prix calculé
a) Aération du gazon	_____ \$	x__2__=	_____ \$
b) Fertilisation du gazon	_____ \$	x__2__=	_____ \$
c) Terreautage et ensemencement	_____ \$	x__2__=	_____ \$
d) Passer la tondeuse tractée sur le site Zone B	_____ \$	x__3__=	_____ \$
e) Tonte supplémentaire en dehors de la saison de croissance	_____ \$	x__2__=	_____ \$
TOTAL PARTIEL 4.5			_____ \$

Tous les emplacements, tous les ans - TOTAL GÉNÉRAL pour le barème de prix 4 (4.1 - 4.5) :
_____ \$

Barème de prix 5 : EMPLACEMENT des travaux supplémentaires : 1745 Promenade, Alta Vista (CMDN)

L'entrepreneur doit assurer la prestation de service pour des travaux supplémentaire uniquement, «sur demande», lorsque les frais facturés doivent correspondre aux heures réelles de travail de l'opérateur avec son équipement ou du manœuvre avec ses outils, conformément à l'**énoncé des travaux** ci-joint à l'annexe A.

* Le nombre estimatif d'heures par année sera utilisé aux fins de l'évaluation seulement.

** Pour obtenir le prix calculé, on multiplie le tarif horaire de l'ouvrier avec les outils à main par le nombre estimatif d'heures par année (par exemple : heures, année 1, tarif horaire de 5 \$ x nombre estimatif de 10 heures = 50 \$)

Taux fermes tout compris, y compris les frais de main-d'œuvre, de supervision, d'équipement, de transport, les frais généraux, les bénéfices et tous les frais connexes (TVH ou TPS en sus). Avant d'accomplir tous travaux supplémentaires, le soumissionnaire doit obtenir une autorisation écrite du responsable technique.

Notre tarif horaire pour l'équipement et l'opérateur sera :

5.1 (i) Une chargeuse frontale à 4 roues motrices munie d'une benne de chargement d'au moins 3,08 m³ (4 verges³) et un opérateur.

EMPLACEMENT : 1745, PROMENADE ALTA VISTA (CMDN)					
Période	ANNÉE 1 TARIF 2013/2014	ANNÉE D'OPTION 1 TARIF 2014/2015	ANNÉE D'OPTION 2 TARIF 2015/2016	ANNÉE D'OPTION 3 TARIF 2016/2017	ANNÉE D'OPTION 4 TARIF 2017/2018
Équipement et opérateur	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h
* Nombre estimatif d'heures par année	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>
Prix calculé	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
5.1 (i) TOTAL PARTIEL					_____ \$

5.1 (ii) Un camion à benne basculante muni d'une benne de déchargement d'au moins 11,46 m³ (15 verges³) avec un opérateur.

EMPLACEMENT : 1745, PROMENADE ALTA VISTA (CMDN)					
Période	ANNÉE 1 TARIF 2013/2014	ANNÉE D'OPTION 1 TARIF 2014/2015	ANNÉE D'OPTION 2 TARIF 2015/2016	ANNÉE D'OPTION 3 TARIF 2016/2017	ANNÉE D'OPTION 4 TARIF 2017/2018
Équipement et opérateur	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h
* Nombre estimatif d'heures par année	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>
Prix calculé	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
5.1 (ii) TOTAL PARTIEL					_____ \$

5.1 (iii) Un camion d'eau et un opérateur

EMPLACEMENT : 1745, PROMENADE ALTA VISTA (CMDN)					
Période	ANNÉE 1 TARIF 2013/2014	ANNÉE D'OPTION 1 TARIF 2014/2015	ANNÉE D'OPTION 2 TARIF 2015/2016	ANNÉE D'OPTION 3 TARIF 2016/2017	ANNÉE D'OPTION 4 TARIF 2017/2018
Équipement et opérateur	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h
* Nombre estimatif d'heures par année	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>
Prix calculé	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
5.1 (iii) TOTAL PARTIEL					_____ \$

5.1 (iv) Une pelle rétrocaveuse munie d'un godet de 1 m³ (1,31 verge³) et un opérateur

EMPLACEMENT : 1745, PROMENADE ALTA VISTA (CMDN)					
Période	ANNÉE 1 TARIF 2013/2014	ANNÉE D'OPTION 1 TARIF 2014/2015	ANNÉE D'OPTION 2 TARIF 2015/2016	ANNÉE D'OPTION 3 TARIF 2016/2017	ANNÉE D'OPTION 4 TARIF 2017/2018
Équipement et opérateur	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h
* Nombre estimatif d'heures par année	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>
Prix calculé	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
5.1 (iv) TOTAL PARTIEL					_____ \$

5.1 (v) Une camionnette 4x4 et un opérateur

EMPLACEMENT : 1745, PROMENADE ALTA VISTA (CMDN)					
Période	ANNÉE 1 TARIF 2013/2014	ANNÉE D'OPTION 1 TARIF 2014/2015	ANNÉE D'OPTION 2 TARIF 2015/2016	ANNÉE D'OPTION 3 TARIF 2016/2017	ANNÉE D'OPTION 4 TARIF 2017/2018
Équipement et opérateur	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h
* Nombre estimatif d'heures par année	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>
Prix calculé	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
5.1 (v) TOTAL PARTIEL					_____ \$

5.1 (vi) Un chargeur à direction à glissement et un opérateur

EMPLACEMENT : 1745, PROMENADE ALTA VISTA (CMDN)					
Période	ANNÉE 1 TARIF 2013/2014	ANNÉE D'OPTION 1 TARIF 2014/2015	ANNÉE D'OPTION 2 TARIF 2015/2016	ANNÉE D'OPTION 3 TARIF 2016/2017	ANNÉE D'OPTION 4 TARIF 2017/2018
Équipement et opérateur	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h
* Nombre estimatif d'heures par année	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>
Prix calculé	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
5.1 (vi) TOTAL PARTIEL					_____ \$

5.1 (vii) Un tracteur avec attachements et un opérateur (y compris sans s'y limiter, une débroussailluse, un motoculteur, une déchiqueteuse à bois)

EMPLACEMENT : 1745, PROMENADE ALTA VISTA (CMDN)					
Période	ANNÉE 1 TARIF 2013/2014	ANNÉE D'OPTION 1 TARIF 2014/2015	ANNÉE D'OPTION 2 TARIF 2015/2016	ANNÉE D'OPTION 3 TARIF 2016/2017	ANNÉE D'OPTION 4 TARIF 2017/2018
Équipement et opérateur	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h
* Nombre estimatif d'heures par année	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>
Prix calculé	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
5.1 (vii) TOTAL PARTIEL					_____ \$

5.1 (viii) Un rouleau à gazon de 48 po à deux tambours et un opérateur

EMPLACEMENT : 1745, PROMENADE ALTA VISTA (CMDN)					
Période	ANNÉE 1 TARIF 2013/2014	ANNÉE D'OPTION 1 TARIF 2014/2015	ANNÉE D'OPTION 2 TARIF 2015/2016	ANNÉE D'OPTION 3 TARIF 2016/2017	ANNÉE D'OPTION 4 TARIF 2017/2018
Équipement et opérateur	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h
* Nombre estimatif d'heures par année	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>
Prix calculé	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
5.1 (viii) TOTAL PARTIEL					_____ \$

5.1 (ix) Une nivelleuse et un opérateur

EMPLACEMENT : 1745, PROMENADE ALTA VISTA (CMDN)					
Période	ANNÉE 1 TARIF 2013/2014	ANNÉE D'OPTION 1 TARIF 2014/2015	ANNÉE D'OPTION 2 TARIF 2015/2016	ANNÉE D'OPTION 3 TARIF 2016/2017	ANNÉE D'OPTION 4 TARIF 2017/2018
Équipement et opérateur	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h
* Nombre estimatif d'heures par année	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>
Prix calculé	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
5.1 (ix) TOTAL PARTIEL					_____ \$

5.2 Main-d'oeuvre : Voici notre tarif horaire ferme pour chaque travailleur qualifié avec outils à main pour les services d'aménagement paysager. Ce tarif comprend une supervision adéquate.

* Le « nombre estimatif d'heures » par année sera utilisé aux fins de l'évaluation seulement.

** Pour obtenir le prix calculé, on multiplie le tarif horaire de l'ouvrier avec les outils à main par le nombre estimatif d'heures par année (par exemple : heures, année 1, tarif horaire de 5 \$ x nombre estimatif de 10 heures = 50 \$)

EMPLACEMENT : 1745, PROMENADE ALTA VISTA (CMDN)					
Période	ANNÉE 1 TARIF 2013/2014	ANNÉE D'OPTION 1 TARIF 2014/2015	ANNÉE D'OPTION 2 TARIF 2015/2016	ANNÉE D'OPTION 3 TARIF 2016/2017	ANNÉE D'OPTION 4 TARIF 2017/2018
5.2 (i) Heures normales de travail, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h
* Nombre estimatif d'heures par année	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>
Prix calculé	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
5.2 (i) TOTAL PARTIEL					_____ \$

EMPLACEMENT :, PROMENADE ALTA VISTA (CMDN)					
Période	ANNÉE 1 TARIF 2013/2014	ANNÉE D'OPTION 1 TARIF 2014/2015	ANNÉE D'OPTION 2 TARIF 2015/2016	ANNÉE D'OPTION 3 TARIF 2016/2017	ANNÉE D'OPTION 4 TARIF 2017/2018
5.2 (ii) En dehors des heures normales de travail, samedi, dimanche et jours fériés	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h	_____ \$/h
* Nombre estimatif d'heures par année	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>	<u>10</u>
Prix calculé	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
5.2 (ii) TOTAL PARTIEL					_____ \$

5.3 MATÉRIEL : Le matériel est facturé au prix livré plus la majoration suivante :

* Les « dépenses estimatives » par année sont utilisées aux fins de l'évaluation seulement.

EMPLACEMENT : 1745, PROMENADE ALTA VISTA (CMDN)					
Période	ANNÉE 1 TARIF 2013/2014	ANNÉE D'OPTION 1 TARIF 2014/2015	ANNÉE D'OPTION 2 TARIF 2015/2016	ANNÉE D'OPTION 3 TARIF 2016/2017	ANNÉE D'OPTION 4 TARIF 2017/2018
Majoration	_____ %	_____ %	_____ %	_____ %	_____ %
Dépenses estimatives	\$ <u>200</u>	\$ <u>200</u>	\$ <u>200</u>	\$ <u>200</u>	\$ <u>200</u>
* Prix calculé	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
5.3 TOTAL PARTIEL					_____ \$

Solicitation No. - N° de l'invitation

EJ196-131360/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.019632.445

Amd. No. - N° de la modif.

004

File No. - N° du dossier

fk258EJ196-131360

Buyer ID - Id de l'acheteur

fk258

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Aux fins de l'évaluation

** Pour obtenir le prix calculé des matériaux, on ajoute la majoration proposée concernant les dépenses estimatives totales (exemple : année 1, dépenses estimatives de 500 \$; majoration citée de 10% = 500 \$ + (500 \$ x 10 %) = 550 \$)

Les pièces seront fournies FAB destination, et tous les frais de livraison seront inclus. Les définitions suivantes ont été utilisées pour établir les chiffres figurant dans ce document :

i) MAJORATION - La différence entre le prix de revient de l'entrepreneur relativement aux produits et aux prix de revente au Canada. La majoration comprend la répartition des coûts internes applicables déboursés par l'entrepreneur, comme la manutention des matériaux et les frais généraux ajoutés au profit.

ii) PRIX DE REVIENT EFFECTIF - Les frais engagés par un fournisseur pour se procurer un produit ou un service précis qui sera revendu au Canada. Ces frais comprennent, sans s'y limiter, le prix facturé par le fournisseur (moins les remises), en plus de tous les frais applicables pour le transport de la marchandise à l'arrivée, les opérations sur devises, les douanes et le courtage.
Formulaire GC 227, Commande subséquente à un contrat.

Tous les emplacements, tous les ans - TOTAL GÉNÉRAL DU BARÈME DE PRIX 5. (5.1 + 5.2 + 5.3) :
_____ \$

AUTORISATION DE LA LIVRAISON :

Le destinataire devra demander la livraison des biens et des services indiqués dans le barème de prix 3, 4 et 5 ou sur le formulaire GC 227.

Les utilisateurs désignés établiront des demandes de livraison de biens et de services au moyen du formulaire PWGSC-TPSGC GC 227 « Commande subséquente à un contrat » ou d'autres méthodes telles que le téléphone, mais en envoyant une confirmation écrite au moyen du formulaire PWGSC-TPSGC GC 227 ou de tout autre moyen convenu comprenant, au minimum, les éléments suivants : description des travaux, barème de prix et quantité, période du service, numéro de contrat, nom de la personne autorisée et signature.

PRIX TOTAL ÉVALUÉ DE LA SOUMISSION

Somme des barèmes de prix

Barème de prix 1 : Total partiel _____ \$ +

Barème de prix 2 : Total partiel _____ \$ =

Sous-total - prix ferme _____ \$

Barème de prix 3 : Total partiel _____ \$ +

Barème de prix 4 : Total partiel _____ \$ +

Barème de prix 5 : Total partiel _____ \$ =

Sous-total - Au fur et à mesure des besoins _____ \$

Sous-total-prix ferme + sous-toat-au fur et à mesue des besoins = _____ \$

EN CAS D'ERREUR DANS LE CALCUL DES PRIX, LE PRIX UNITAIRE SERA PRÉPONDERANT. LE CANADA POURRA CONCLURE UN MARCHÉ SANS NÉGOCIATION.

(3) à modifier l'article 7.6.1 - Limitation des dépenses de la partie 7.**À la : PART 7 - RESULTING CONTRACT CLAUSES****Supprimer : 7.6.1 Limitation des dépenses au complet et remplacer par ce qui suit :****7.6.1 Limitation des dépenses (révisé)**

L'entrepreneur fournira les biens et services aux termes du contrat jusqu'à une **dépense totale** estimative qui n'excède pas \$ (**à déterminer**) (Taxe sur les produits et services (TPS) ou taxe de vente harmonisée (TVH) incluse), de laquelle \$ (**à déterminer**) (Taxe sur les produits et services (TPS) ou taxe de vente harmonisée (TVH) incluse), est pour les biens et/ou services énumérés ou décrits dans le **barème de prix 1 et 2** \$ (**à déterminer**) (Taxe sur les produits et services (TPS) ou taxe de vente harmonisée (TVH) est pour les biens et/ou services additionnels qui pourraient être demandés "selon les besoins" aux prix et/ou taux indiqués au **barème de prix 3, 4 et 5**.

(4) à ajouter à la section 2 - Déneigement de l'annexe A de l'Énoncé des travaux (EDT) un article 15 - Tâches du superviseur à temps plein et à ajouter à la section 3 - Entretien paysager, un article 3.10 - Tâches du superviseur à temps plein (entretien paysager).**ÉNONCÉ DES TRAVAUX Annexe A
DEVIS D'ENTRETIEN DES TERRAINS**À la: **SECTION 2 DÉNEIGEMENT**Ajouter: **15. Tâches du superviseur à plein temps (services de déneigement)**

Le superviseur (en plus de ce qui est décrit dans l'énoncé des travaux) est chargé de vérifier le ou les sites et de signer le ou les journaux. Le superviseur agira à titre de personne-ressource principale pour le responsable technique en ce qui a trait aux questions relatives aux modalités et conditions de l'énoncé des travaux dans le cadre du contrat. Le superviseur est autorisé par l'entreprise à fournir au responsable technique les propositions de prix demandées, et ce, **dans les 48 heures suivant la réception de la demande**. Le superviseur doit rencontrer le responsable technique sur le site, au besoin. **Le superviseur doit être disponible pour rencontrer le responsable technique de 7 h 30 à midi et de 13 h à 15 h 30**. Le responsable technique doit acheminer les rapports d'inspection au superviseur, qui doit veiller à ce que toutes les lacunes soient corrigées. Le superviseur doit informer le responsable technique de tous les problèmes sur le site qui peuvent avoir des répercussions sur la prestation des services ou qui exigent la prise de mesures par le responsable technique.

À la: **SECTION 3 ENTRETIEN PAYSAGER**Ajouter: **3.10 Tâches du superviseur à temps plein (entretien paysager)**

Le superviseur agira à titre de personne-ressource principale pour le responsable technique en ce qui a trait aux questions relatives aux modalités et conditions du **Devis à l'annexe A** du contrat. Le superviseur est autorisé par l'entreprise à fournir au responsable technique les propositions de prix demandées, et ce, **dans les 48 heures suivant la réception de la demande**. Le superviseur doit inspecter le site au moins une fois par semaine ainsi qu'au fur et à mesure des besoins, afin de veiller à ce que les travaux soient réalisés conformément au devis. Le superviseur doit confirmer dans le journal d'horticulture que les travaux ont été réalisés de façon satisfaisante. **Le superviseur doit être disponible pour rencontrer le responsable technique de 7 h 30 à midi et de 13 h à 15 h 30**. Le responsable technique doit acheminer les rapports d'inspection hebdomadaires au superviseur, qui doit veiller à ce que toutes les lacunes soient corrigées. Le superviseur doit informer le responsable technique de tous les problèmes sur le site qui peuvent avoir des répercussions sur la prestation des services ou qui exigent la prise de mesures par le responsable technique.

(5) Un certain nombre de points ont été soulignés lors de la visite obligatoire des lieux, le 5 mars 2013.

1745, promenade Alta Vista - (CMDN) Centre médical de la Défense nationale

Heure du début de la visite : 9 h 38

Représentants de TPSGC : Kevin Toole et Michelle Chiasson (Services d'horticulture), Cris Hill (DAMI).

Entrepreneurs présents : Cedar Springs Landscape Group, Prebbel Enterprises Inc., PML Contracting, Caltrio Company Ltd., Exel Contracting Inc., Gemma Property Services Inc., DreamScape Landscaping, Pro-Core Contracting, Paysagiste Envert & Fils, Bradley's Landscaping, Greg Hendrick & Sons, Munro & Scullion Contracting Inc.

- Dans la cour adjacente à la cafétéria, on rappelle aux soumissionnaires de dégager la surface dans un rayon de 9 m de la porte pour les fumeurs conformément à l'annexe A de l'EDT.

- Kevin a rappelé aux soumissionnaires qu'il pourrait y avoir un règlement municipal sur le bruit en raison des habitations et de la maison de retraite avoisinantes. Kevin vérifiera. -- Les services d'application des règlements municipaux de la Ville d'Ottawa signalent que le matériel de déneigement est exempté des règlements sur le bruit, peu importe s'il y a tempête ou si le ciel est dégagé. Cela ne devrait pas causer de problème aux entrepreneurs.

- Kevin rappelle aux soumissionnaires d'examiner l'EDT et les plans.

- On rappelle aux soumissionnaires qu'aucune neige ne doit être laissée sur le site. Elle doit être enlevée immédiatement ou poussée jusqu'au dépôt à neige.

- On rappelle aux soumissionnaires de s'assurer qu'ils dégagent le pourtour des réservoirs de carburant et des bornes d'incendie.

- Kevin explique que l'aire B doit être dégagée avec une tondeuse tractée.

- On rappelle aux soumissionnaires que l'aire adjacente aux terrains de balle est déneigée par la Ville.

- L'arrière du complexe est verrouillé à une certaine heure, on rappelle donc aux soumissionnaires de s'assurer d'emprunter la clé auprès des commissionnaires à l'entrée principale et de signer le registre.

- On rappelle aux soumissionnaires que des camions, des voitures, des conteneurs entrent et sortent du complexe en tout temps.

- Le terrain de volley-ball doit être dégagé conformément à l'EDT.

- Le chemin donnant sur Alta Vista doit être dégagé.

- On mentionne qu'il y a une modification afin de réviser les barèmes de prix 3 et 4.

10 h 50 La visite est terminée et tous les entrepreneurs ont parafé le registre.

(6) Questions envoyées par les soumissionnaires

(1) Q : Énoncé des travaux, Section 1.4 Heures de travail. Puisque le site est ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours semaine et que les opérations de déneigement sont souvent effectuées la nuit, je crois qu'une personne-ressource devrait être disponible 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine aux fins de consultation. Il se peut que nous rencontrions un problème qui exige que le responsable technique nous oriente, approuve des travaux supplémentaires, etc. La procédure pour un tel problème peut-elle être indiquée dans le contrat pour éviter toute confusion qui entraîne finalement un fardeau supplémentaire pour l'entrepreneur?

(1) R : Non, la personne-ressource de TPSGC pour les questions techniques ne sera pas disponible 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine aux fins de consultation. Une approbation écrite est nécessaire pour tout travail additionnel.

(2) Q : Énoncé des travaux, Section 3.4.1 Massifs arbustifs. Les massifs arbustifs seront-ils recouverts de paillis jusqu'à une épaisseur de 80 mm avant le commencement du contrat? Sinon, sommes-nous responsables de le faire selon notre taux annuel, ou cela sera-t-il considéré comme du travail supplémentaire?

(2) R : Si le paillis n'est pas à la bonne profondeur (80 mm) lors du commencement du nouveau contrat, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) émettra une commande subséquente au nouveau contrat afin de rendre les travaux conformes aux spécifications, tel que le précise l'énoncé des travaux (EDT). Après que TPSGC ait payé pour corriger cette lacune, le fardeau de la profondeur reposera sur l'entrepreneur pendant toute la durée du contrat.

(3) Q : Énoncé des travaux, Section 3.4.5. Les vivaces/arbustes qui sont morts pendant l'hiver doivent-ils être remplacés avant le commencement du contrat? Sinon, sommes-nous responsables de le faire selon notre taux annuel, ou cela sera-t-il considéré comme du travail supplémentaire?

(3) R : Le nouveau contrat débute le 1^{er} mai. Or, les travaux pourraient ne pas être achevés avant cette date puisque l'entrepreneur précédent doit avoir effectué les réparations au plus tard le 30 avril, mais que le tout dépend des conditions météorologiques. Si les plantes ont été directement endommagées par l'entrepreneur précédent, mais qu'elles ne peuvent pas être remplacées en raison des conditions météorologiques, ou si elles n'ont pas été directement endommagées par le déneigement, mais qu'elles ont été détruites naturellement pendant l'hiver, elles seront alors remplacées dans le cadre d'une commande subséquente au nouveau contrat. Quoi qu'il en soit, le fardeau de remplacement ne reposera pas sur le nouvel entrepreneur. TPSGC émettra une commande subséquente au nouveau contrat afin de rendre les travaux conformes aux spécifications, tel que le précise l'EDT. Après que TPSGC ait payé pour corriger cette lacune du contrat précédent, le fardeau de l'entretien des arbustes reposera sur l'entrepreneur pendant toute la durée du contrat.

(4) Q : Énoncé des travaux, Section 3.5.6 Remplacement des arbres. Ces travaux seront-ils facturés comme travaux supplémentaires ou sommes-nous responsables de le faire selon notre taux annuel?

(4) R : Si les arbres sont morts avant le début du contrat, l'entrepreneur n'est pas tenu responsable. Si les arbres sont morts en raison de dommages causés par l'entrepreneur, notamment si les dommages découlent de l'utilisation d'un coupe-bordures ou d'une tondeuse, ce dernier devra remplacer les arbres à ses frais. Si la mort de l'arbre est attribuable à des causes naturelles, TPSGC assumera les frais du remplacement.

Notez la Section 3.5.6 dans Annexe A EDT comme il expose

6. Remplacements d'arbres

Remplacer tout arbre qui, de l'avis du Responsable technique, a perdu sa valeur esthétique suite à un mauvais entretien pendant la durée du présent contrat. À la demande du Responsable technique, l'Entrepreneur doit enlever l'arbre inacceptable et le remplacer par un arbre de même espèce et de même taille jusqu'à un maximum de 90 mm de diamètre pour les arbres à feuilles caduques ou de 300 cm de hauteur pour les conifères

Au moment de l'attribution du contrat, une autre visite des lieux avec l'entrepreneur sera fixée afin de passer en revue le site et de noter tous les dommages avant le début du contrat, conformément à l'annexe A, Énoncé des travaux, Section 1 – Généralités – paragraphe 10.

(5) Q : Énoncé des travaux, Section 4.3 Terreautage et ensemencement. À l'aide des cartes fournies, j'ai calculé le montant de matériaux requis selon le devis. Cette opération exige environ 515 vg³ de compost et 787 kg de semences. Cette opération et le devis doivent-ils être respectés de façon rigoureuse ou l'entrepreneur peut-il utiliser son jugement éclairé? Cette opération a un coût important (qui dépasse facilement 25 000 \$) qui peut jouer un rôle important dans l'attribution du contrat et je tiens à m'assurer que nous soumissionnons tous sur la même chose.

(5) R : Le devis contractuel sera appliqué.

(6) Q : À l'article 3.1 du barème - Accumulation de plus de 254 cm
Veuillez donner plus de précisions sur la rangée intitulée « *Nombre estimatif de centimètres »? Nous fournirons un **tarif par cm**. Comment voulez-vous que nous proposons un prix ou TPSGC remplira-t-il cette portion?

(6) R : Veuillez référer à la modification (2) ci-dessus - Modifier la partie 3 de la demande de propositions - Instructions pour la préparation des soumissions, section I- Soumission technique et section II - Soumission financière, de cette modification de cette modification.

(7) Q : À l'article 3.2 du barème - Chutes de neige en dehors de la saison d'enneigement
Veuillez donner plus de précisions sur la rangée intitulée « *Nombre estimatif de centimètres »? Nous fournirons un tarif par cm. Comment voulez-vous que nous proposons un prix ou TPSGC remplira-t-il cette portion?

(7) R : Veuillez référer à la modification (2) ci-dessus - Modifier la partie 3 de la demande de propositions - Instructions pour la préparation des soumissions, section I- Soumission technique et section II - Soumission financière. de cette modification, de cette modification de cette modification.

(8) Q : À l'article 4 du barème de prix, la fréquence entrée pour la fertilisation du gazon est de 2. L'EDT. à lap. 12 de 13, parle d'une application au printemps et de deux autres applications, une à la fin juillet et l'autre à la mi-octobre. Veuillez préciser si le nombre d'applications devrait être de 2 ou 3.

(8) R : Veuillez référer à la modification (2) ci-dessus - Modifier la partie 3 de la demande de propositions - Instructions pour la préparation des soumissions, section I- Soumission technique et section II - Soumission financière, de cette modification, de cette modification de cette modification.

Solicitation No. - N° de l'invitation

EJ196-131360/A

Amd. No. - N° de la modif.

004

Buyer ID - Id de l'acheteur

fk258

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.019632.445

File No. - N° du dossier

fk258EJ196-131360

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

(7) Précédent entrepreneur

À titre indicatif seulement, le précédent entrepreneur est «Munro & Scullion Contracting » et la valeur du contrat (taxes incluses) était de 504 092, 68 \$ pour 5 ans.

REMARQUE : Il est possible que des éléments de la portée des travaux, du devis ou de la demande de soumissions en tant que telle diffèrent de la présente invitation à soumissionner. Il incombe aux soumissionnaires d'examiner le devis, la portée des travaux et la demande de soumissions et de soumissionner en conséquence.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées